

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2020

Délibération CA_20201127_05A

Election de trois vice-présidents et d'un membre du bureau

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Election du 1^{er} vice-président

Majorité absolue :	9
Chaque membre a remis fermé son bulletin de vote.	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.66 du code électoral :	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	15
a obtenu :	15 voix

Mme Mireille DUVOUX ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du conseil d'administration a été proclamé 1^{er} vice-président du conseil d'administration du S.D.I.S et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Article 2. Election du 2^{ème} vice-président

Majorité absolue :	9
Chaque membre a remis fermé son bulletin de vote.	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.66 du	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

Envoyé en préfecture le 30/11/2020
Reçu en préfecture le 30/11/2020
Affiché le **30 NOV. 2020** SLO
ID : 036-283600120-20201127-CA_20201127_05A-DE

code électoral :

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

a obtenu : **15 voix**

M. Michel LIAUDOIS. ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du conseil d'administration a été proclamé 2^{ème} vice-président du conseil d'administration du S.D.I.S et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Article 3. Élection du 3^{ème} vice-président

Majorité absolue : 9

Chaque membre a remis fermé son bulletin de vote.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

a obtenu : **15 voix**

M. Pierre ROUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du conseil d'administration a été proclamé 3^{ème} vice-président du conseil d'administration du S.D.I.S et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Article 4. Élection du membre supplémentaire

Majorité absolue : 9

Chaque membre a remis fermé son bulletin de vote.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.66 du code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

a obtenu : **15 voix**

M. Jean-Marc Sevault. ayant obtenu la majorité absolue des voix des membres du conseil d'administration a été élu membre du bureau du conseil d'administration du S.D.I.S et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Article 5. La composition du bureau est fixée comme suit

- président M. Serge DESCOUTM.
- 1^{er} vice-président Mme Mireille DUVOUX
- 2^{ème} vice-président M. Michel LIAUDOIS

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

- 3ème vice-président M. Pierre ROUSSEAU
- 1 membre supplémentaire M. Jean-Marc SEVAULT

DESCOUT Serge

Envoyé en préfecture le 30/11/2020
Reçu en préfecture le 30/11/2020
Affiché le **30 NOV. 2020** 
ID : 036-283600120-20201127-CA_20201127_05A-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.